

Les usages du cheval en Bretagne de la fin du XVII^e siècle au début du XIX^e siècle

Bleuenn Leroux Ricordel

Sous la direction de Jean-Marc Moriceau
Université de Caen Normandie

Poser la question des usages du cheval c'est appréhender à la fois la diversité des pratiques, des acteurs et des représentations. Sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècles), l'équidé est omniprésent dans les campagnes comme dans les villes, dans les écuries privées et les haras royaux, dans les rues, les foires, les célébrations, les chasses, les postes, etc. Si cette étude se concentre sur le siècle des Lumières (XVIII^e siècle), elle ne s'interdit pas pour autant quelques incursions tant en amont qu'en aval à titre d'éclairage. La Bretagne historique inclue le pays nantais et est dirigée depuis Rennes. Néanmoins, la collecte des archives notariales et notamment des inventaires après décès sur la région dans sa totalité serait trop fastidieuse et chronophage, c'est pourquoi des sondages ont été privilégiés permettant un maillage du territoire. Les zones ciblées sont le pays de Redon, la région de Corlay, la Cornouaille (pays de Quimper), du pays de Rennes, et le vannetais.

Ces différentes enquêtes permettent d'approcher le monde rural, car c'est là que le cheval naît et là que les circuits commerciaux se fournissent. Mais c'est là aussi qu'il transite voire qu'il vit, qu'il travaille. L'iconographie semble indiquer que l'attelage mixte pouvait être employé pour le charroi. Effectivement, certains artistes comme Olivier Perrin représentent des charrettes tirées par des bœufs timoniers et des chevaux de volée. Il faudra approfondir les recherches pour connaître les pratiques réelles et éventuellement très localisées. Bien entendu, les paysans n'ont pas le monopole et l'art équestre, l'élevage et l'agronomie, le développement de la science vétérinaire, celui des postes et messageries constituent autant d'accès à l'équidé de ce grand XVIII^e siècle. Reste à savoir s'il existe une spécificité bretonne quant à l'élevage équin ou aux usages du cheval.

Les sources dépouillées permettent dès à présent d'affirmer que le système régional, sans tourner complètement le dos aux pratiques nationales, semble parfois s'en écarter. Créés en 1665 à l'initiative de Colbert afin d'accroître le cheptel et diversifier les croisements en vue d'améliorer la race, les haras se composent en réalité davantage de modestes dépôts d'étalons dispersés que de véritables « pôles » d'élevage comme l'ont été par la suite les Haras Nationaux, véritables inventions du XIX^e siècle. En effet, le Haras de Langonnet naît en 1806 et celui de Lamballe ne se construit qu'en 1825. Quant à celui d'Hennebont, il faut attendre 1857 pour qu'il voie le jour. Presque tous les fonds proviennent des Etats de Bretagne, ce qui constitue une spécificité en soi, comme les sommes engagées du reste. A l'instar des Haras, l'académie d'art équestre implantée à Rennes dès le début du XVII^e siècle dépend officiellement du roi. Plusieurs écuyers soutenus par un financement essentiellement régional se succèdent à sa tête jusqu'à la Révolution. La Bretagne cherche activement à se munir de vétérinaires formés dans les nouvelles écoles ouvertes par Claude Bourgelat en 1762 à Lyon et 1767 à Paris. Entre 1775 et 1787, pas moins de 7 hippiatres s'installent dans la province. De même, l'activité des postes et messageries, qui fait appel à la force motrice équestre, participe à l'inclusion de cet antique duché au royaume en le désenclavant et révèle, perpétue en même temps des particularismes locaux ne serait-ce qu'à cause de l'état des routes contraignant les équipages à ajouter des chevaux de volée.

Les très nombreuses pistes de réflexion et l'abondance de documents augurent d'un travail de longue haleine, permettant d'éclairer les utilisations et les réseaux équestres bretons ainsi que d'établir ou de nier l'existence de spécificités locales par comparaison au reste du royaume.